



Conseil d'arrondissement du jeudi 7 novembre 2024

Vœu relatif à la lutte contre les logements vacants à Paris

Déposé par les élues et élus du Groupe communiste et citoyen

Considérant la grave crise du logement que notre pays traverse, avec 4 millions de personnes mal-logées et 330 000 sans-abri dont plus de 3 000 enfants,

Considérant que notre pays compte 2,6 millions de demandeurs de logement social et notre ville 277 000,

Considérant que notre ville compte 270 000 logement inoccupés, vacants ou résidences secondaires, soit 20% de l'offre totale de logement,

Considérant que ce nombre augmente en moyenne de 7 000 par an,

Considérant que Paris perd 5 000 résidences principales par an,

Considérant que l'autorité administrative possède le pouvoir de réquisition d'une partie de ces logements,

Considérant le projet de loi de finances 2025 actuellement débattu au Parlement,

Considérant que c'est dans ce cadre que se votent les leviers fiscaux qui permettraient d'inciter à la remise sur le marché de ces logements qui ne servent pas à loger les Parisiens, à travers la taxe sur les logements vacants et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,

Considérant que cette problématique des logements vacants touche de nombreuses zones tendues du territoire, comme la côte basque, la côte d'Azur ou certaines villes de montagne et permettant de constituer des majorités parlementaires,

Considérant l'urgence d'agir en augmentant drastiquement le taux de ces taxes dès l'année prochaine,

Considérant que la liaison des taux entre la THRS d'un côté et la taxe foncière et la cotisation foncière des entreprises de l'autre subordonne la politique fiscale sur les résidences secondaires à celle mise en œuvre à l'égard des entreprises et prive ainsi Paris d'un précieux levier fiscal au service de la politique du logement,

Considérant le travail de plaidoyer engagé auprès des parlementaires et de l'Etat par l'exécutif parisien,

Considérant que des villes comme Bruxelles ou Vancouver ont mis en place une fiscalité nettement plus stricte et ont grâce à cela des taux de vacances nettement moins importants (4% pour Bruxelles),

Sur proposition de Michel Jallamion, Karine Duchauchoi et des élus du groupe communistes et citoyens, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris interpelle :

- Les parlementaires pour qu'ils amendent le projet de loi de finance en augmentant massivement le taux de la TLV et de la THRS en zone tendue pour inciter à la remise à la location ou la vente de ces biens vacants et adoptent les amendements instaurant la déliaison du taux de THRS à celui de la taxe foncière et de la CFE,
- L'Etat pour qu'il soutienne ces amendements et les conserve dans le projet de loi de finance final et qu'il transfère le pouvoir de réquisition aux communes afin d'en faciliter le recours.